

**Rapport de la sous-commission du budget 2006**  
**Dicastère de Monsieur Michel Barben**

**Composition de la sous-commission**

Monsieur Théo Bregnard (POP)  
Monsieur Daniel Musy (PS)  
Monsieur André Schreyer, rapporteur (UDC)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 20 octobre 2005 de 14h00 à 19h30.

Les personnes rencontrées :

- Monsieur Michel Barben, Conseiller communal
- Monsieur Marc-André Monard, chef de service du SIS
- Monsieur Paul-Etienne Montandon, responsable du SHE
- Monsieur François-Xavier Jobin, préposé au Contrôle des habitants
- Monsieur Pierre-Alain Gyger, commandant de la Police locale

**M. Monard représente le SIS**

Un commissaire déclare que plus rien ne sera comme avant ; le mandat de la population après le référendum est clair, les économies ont la priorité. Pour sa part, un autre commissaire estime que nous devons envisager une baisse de prestations mais qu'il serait aberrant de supprimer des postes pour se retrouver avec les mêmes problèmes d'heures supplémentaires qu'auparavant. M. Barben explique qu'on a déjà compressé les dépenses, diminué les astreintes et les prestations. Au vu de la tournure de la discussion, l'« ECAP » (Etablissement cantonal d'assurance et de prévention) est mis sur le tapis. L'excellente prestation du SIS bénéficie largement à cette assurance et aux assurés. De ce fait, cette dernière pourrait augmenter sa participation financière. Au vu des chiffres donnés, il ressort que les coûts des sinistres annoncés dans les Montagnes neuchâteloises sont les plus bas en regard des autres districts. De ce fait l'ECAP réalise 4 millions d'économies et subventionne le SIS à raison de CHF 500'000 par an. La sous-commission souhaite qu'un contact soit envisagé avec cette institution pour qu'elle revoie sa participation à la hausse. Des statistiques suisses, il ressort que suite à un sinistre le 75 % des usines touchées doivent fermer, ce qui entraîne du chômage technique. Cela n'a jamais été le cas chez nous.

En outre, il a été engagé 3 sapeurs, pour compenser les 12'000 heures supplémentaires insupportables. Pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2005, pas d'heures supplémentaires envisagées, ce qui est important.

M. Monard répond que les chefs de services ont compris la situation difficile de la Ville, mais les prestations ne peuvent être restreintes que dans certains cas. Les obligations augmentent ; en effet, selon des directives fédérales, on doit installer sur tous nos véhicules des dispositifs de « Fin de parcours » et procéder à l'expertise annuelle de nos véhicules à plaques bleues. On peut supprimer le piquet de direction et diminuer les frais d'équipement ainsi que certaines interventions hydrocarbures mineures. On pourrait envisager de faire payer les interventions pour les alarmes automatiques non fondées. Depuis le début de l'année, on a alarmé l'astreinte 80 fois 2 heures. On peut retarder l'alarme de la réserve en cas d'interventions mais en prenant le risque d'avoir une caserne vide pendant une demi-heure.

Au budget figurent CHF 3'150'000 d'excédents de charges, le CC souhaite arriver à CHF 2'800'000. Il est envisagé de facturer certaines interventions et chercher de nouvelles ressources.

Un commissaire demande si la collaboration est bonne avec le SIS de Neuchâtel. Selon M. Monard, une approche a été faite. Il est évident qu'en cas de grosses interventions ou de défectuosité de véhicules la collaboration serait assurée. Par contre, aucune entente jusqu'à maintenant sur l'acquisition d'un logiciel commun de gestion de services. La sous-commission souhaite que des synergies d'organisation se fassent davantage avec la Ville de Neuchâtel.

Un commissaire demande si on peut restreindre le parc des véhicules et s'étonne des frais d'entretien de la caserne neuve. M. Monard répond qu'un véhicule pourrait disparaître à la suite de l'abandon de la permanence de l'officier de direction. Pour ce qui est de l'entretien des locaux, les hommes de service assurent la plus grande partie de ceux-ci et pour les bureaux et locaux administratifs un service de conciergerie est assuré par des concierges à raison de 2,5 postes, ce qui pourrait éventuellement être revu à la baisse, car ils nettoient chaque jour les bureaux !

Un commissaire demande comment se porte le personnel depuis ces derniers mois. M. Monard nous informe que le personnel a peur des licenciements. La situation est bonne malgré la période d'austérité que l'on traverse. M. Barben nous apprend que le personnel demande des grades pour les instructeurs. Le CC a choisi de privilégier les fonctions et non les grades. M. Monard conclut notre entrevue en nous expliquant que les tensions ont disparu du fait d'avoir associé les chefs de sections dans les décisions prises avec l'état-major.

### **M. Montandon représente le SHE**

M. Barben se réfère au poste 810 du 1<sup>er</sup> budget qui comprend les salaires de MM. Miserez et Paratte, dont les postes ne seront pas repourvus.

Un groupe de travail (formé de Mme Robert (urbanisme), de MM Hainard – Kurth – Barben – Burri (SIM) – Vidal (STEP) – Clément (syndicat SSP) et Montandon (SHE) est chargé d'envisager des rapprochements de services pour utiliser au mieux les compétences de chacun et créer des synergies.

La reprise des inspections des denrées alimentaires par le canton n'est pas encore réalisée mais la discussion avec M. Montandon montre que la situation a évolué et que la ville n'a à long terme plus avantage à garder ce mandat, d'ailleurs renouvelable de six mois en six mois. La sous-commission est d'accord avec le transfert du mandat de contrôle des denrées au canton, à condition de pouvoir reclasser le personnel concerné par cet abandon de tâches.

M. Barben souligne la volonté du CC de garder un centre de compétences fort en matière de distribution d'eau avec un laboratoire performant pouvant faire des analyses.

Quant à l'aspect salubrité et environnement que M. Montandon souhaite conserver, la sous-commission est d'avis que le SHE ne doit pas être démantelé mais que l'idée d'un grand service regroupant urbanisme, police des constructions, contrôle des eaux, salubrité, environnement et économie d'énergie doit être creusée. C'est au groupe de travail de poursuivre sa réflexion.

### **M. Jobin représente le Contrôle des habitants**

M. Barben nous annonce le transfert d'une employée de l'Etat civil au Contrôle des habitants.

M. Jobin nous informe que les charges de son service augmentent ainsi qu'il prendra sa retraite en 2006. Un commissaire demande des explications sur le budget présenté lors de la séance du 29 septembre (excédent de charges de CHF 205'830 au lieu de CHF 218'000 annoncés) et si on peut abaisser ce budget de 10 %. M. Jobin nous apprend qu'il a remplacé une personne à 100 % par une personne à 80 %. Son personnel est de 6,9 personnes en 2005 et passera en 2006 à 6,7 personnes.

Il est encore demandé s'il est possible de restreindre les heures d'ouverture des guichets et, partant, de diminuer le personnel. M. Jobin répond que non dans la mesure où 2 personnes travaillent à temps partiel sur un effectif de 6 personnes et il faut en permanence 3 personnes au moins.

Un commissaire évoque la possibilité de la fermeture des guichets un jour par semaine. Selon M. Jobin, le volume de travail ne diminuerait pas mais il faudrait l'exécuter en 4 jours au lieu de 5. On a déjà du retard dans les naturalisations. Un commissaire demande si c'est envisageable de fusionner les PH de La Chaux-de-Fonds et du Locle. M. Jobin nous informe que la Ville du Locle est la seule commune du canton qui ne fait pas partie de la plate-forme informatique cantonale...

En outre, on nous apprend que la Ville de La Chaux-de-Fonds occupe 6,9 postes à la PH et celle de Neuchâtel 13 postes, pour moins d'habitants. M. Jobin ajoute que le budget est basé sur 4 votations par année et si ce nombre augmente les frais également (heures supplémentaires du personnel). Il nous rappelle que la location de ses locaux se monte à CHF 57'000 par année. La sous-commission en conclut qu'il est difficile pour ce service de compresser son personnel sous peine d'avoir un grand nombre d'heures supplémentaires.

### **M. Gyger représente la Police**

A la centrale des télécommunications un poste et demi ne sera pas remplacé. Pour générer des économies, le personnel de la signalisation sera transféré aux TP. Des recherches de synergies avec le personnel de garage sont en cours.

M. Barben nous informe que prochainement le Corps de police de notre ville formera une entité avec la Police cantonale. L'étude du projet se fera durant l'année 2006, et l'intégration, si l'étude est positive, dès 2007. Estimation des économies dès 2007 : 1 million pour CdF et CHF 500 000 pour le canton. M. Gyger précise que Le Locle ne fonctionne pas comme La Chaux-de-Fonds. L'uniforme commun des polices romandes a des avantages financiers. Un commissaire demande comment seront partagées les responsabilités politiques. M. Gyger répond que notre Ville conservera un contrôle politique en ce qui la concerne. M. Barben nous précise que des démarches sont entreprises au sein des polices locale et cantonale. Police 2006 prévoit un Conseil de la sécurité, c'est là aussi que pourront être prises des décisions de sécurité cantonale ; pour une réforme structurelle M. Barben précise qu'un grand pas peut être franchi. Police-Secours et Police de proximité resteront proches des citoyens.

Un commissaire aimerait connaître la position de la Police pour les matchs de Xamax. Pour M. Gyger c'est un grand problème lors des matchs de foot ou de hockey car certains supporters, et ils sont toujours plus nombreux, viennent pour se défouler. Pour assurer ou rétablir l'ordre, il faut faire appel à des hommes en congé d'où l'augmentation des heures supplémentaires. Selon un commissaire, on doit dire que la Police de la ville ne peut plus assurer l'ordre toute seule. M. Gyger nous explique que dans le stade, il a retiré les effectifs de la Police locale et que la sécurité est prise en charge par Xamax. Pour régler la circulation de façon fluide, il est indispensable de mobiliser un effectif important en regard du réseau des sites de parcage.

Le rapporteur  
André Schreyer